

## Avenant au PROTOCOLE SANITAIRE du 7 septembre 2020 pour le Badminton

Avenant n°1 du 8 septembre 2020

Actualisé au 15 décembre 2020

### Préambule

Cet avenant a pour but de préciser les dispositions pour la reprise à partir du 15 décembre du badminton pour les publics mineurs à la Maison pour tous.

Les dispositions générales de la version du 7 septembre restent inchangées, les articles suivants restent valables jusqu'à nouvel ordre,

### Contexte

Depuis le **30 octobre 2020**, les activités de la MPT sont suspendues en présentiel. Quelques activités possibles en visio ou en vidéo en différé ont lieu depuis le 9 novembre 2020.

Le décret n°2020-1582 du **14 décembre 2020** modifiant les décrets n°2020-1262 du **16 octobre 2020** et n°2020-1310 du **29 octobre 2020** prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, nous permet de reprendre les activités pour les mineurs en présentiel dans des lieux clos.

Cette reprise est possible avec

- La responsabilité de chacun - Rôles des encadrants, des mineurs adhérents et de leurs parents.
- Les consignes sanitaires de la MPT, les dispositions réglementaires et les horaires indiqués par le Syndicat intercommunal Murois (SIM). (fermeture du Gymnase à 19h30)

### Badminton :

**Compte tenu des dispositions préconisées par la fédération de Badminton, les matchs en double sont autorisés**

- Arriver et quitter le gymnase selon les dispositions de la Collectivité (Le SIM)
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les pratiquants pendant les échanges.
- Se laver les mains après avoir joué
- Désinfection des volants à la fin de chaque séance
- Se diriger vers un terrain libre - pas de serrage de mains
- Les rencontres en double sont autorisées

---

Lionel NILLY

Président

Abdelbaki Bassou

Directeur

# REPRISE DU BADMINTON

La pratique du badminton est possible à partir du 15 décembre 2020, dans tous les équipements sportifs couverts, uniquement pour les mineurs dans le cadre d'une pratique encadrée. Les horaires d'entraînement doivent être adaptés pour que les pratiquants et encadrants puissent rentrer avant le couvre-feu de 20h. La FFbAD vous accompagne dans cette reprise avec une série de mesures pour pratiquer dans des conditions optimales de sécurité.



## LE LIEU DE PRATIQUE



Respect des règles de distanciation physique de **1 mètre minimum en dehors du court**



**Port du masque obligatoire** en dehors des phases de jeu, pour toutes les personnes de **6 ans et +**



Les accompagnants sont interdits dans le gymnase

## AVANT DE JOUER



Vestiaires collectifs ouverts  
Mais il est conseillé d'arriver avec son propre matériel (raquette, gourde, gel hydroalcoolique)



Lavage des mains ou utilisation de gel hydroalcoolique avant et après avoir joué

## SUR LE TERRAIN



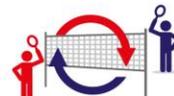
Port du masque non obligatoire pour les pratiquants et obligatoire pour l'encadrant



Remplacer les gestes de convivialité par un geste avec la raquette



**Double autorisé** avec une distanciation physique d'**au moins 2 mètres en toute situation de jeu**



Changements de côté possible en respectant le **sens des aiguilles d'une montre**

**EN CAS DE SYMPTÔMES, RESPECTEZ LES CONSIGNES SANITAIRES ET RESTEZ CHEZ VOUS.**

[www.ffbad.org](http://www.ffbad.org)